



MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

ARTICLE 39: TARIF DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

Aucun permis ou certificat ne peut être émis avant que toutes les formalités prévues (incluant le paiement du tarif du permis ou certificat) n'aient été remplies.

TARIF DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS

TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT	COÛT (\$)
PERMIS DE LOTISSEMENT	20 \$ POUR LE PREMIER LOT, 10 \$ POUR CHAQUE LOT ADDITIONNEL
PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ HABITATIONS UNIFAMILIALES OU BIFAMILIALES : 100\$ ➤ AUTRES HABITATIONS : 50\$ PAR LOGEMENT
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR BÂTIMENT D'ÉLEVAGE, RÉSERVOIR À LISIER, BÂTIMENT COMMERCIAL, INDUSTRIEL, PUBLIC OU INSTITUTIONNEL	25\$ JUSQU'À CONCURRENCE DE 100 M ² DE SUPERFICIE DE PLANCHER. 25 \$ POUR CHAQUE 100 M ² ADDITIONNEL, JUSQU'À CONCURRENCE DE 1000\$.
PERMIS DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AJOUT D'UN NOUVEL ÉLEVAGE PORCIN OU POUR L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ANNUELLE PORCINE D'ANHYDRIDE SULFUREUX SUPÉRIEURE À 3 200 KG DEPUIS LE 6 JUIN 2005 ET EXIGEANT AU PRÉALABLE UNE CONSULTATION PUBLIQUE EN VERTU DE L'ARTICLE 165.4.2 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME	2000 \$
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR BÂTIMENT AGRICOLE (SAUF BÂTIMENT D'ÉLEVAGE ET RÉSERVOIR À LISIER)	50 \$ PAR BÂTIMENT
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR RÉNOVATION (sans agrandissement)	25\$
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR AGRANDISSEMENT OU RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE BÂTIMENT	25\$ JUSQU'À CONCURRENCE DE 100 M ² D'AGRANDISSEMENT DE SUPERFICIE DE PLANCHER. 25 \$ POUR CHAQUE 100 M ² ADDITIONNEL, JUSQU'À CONCURRENCE DE 1000\$.
PERMIS DE CONSTRUCTION OU D'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE RÉSIDENIEL	25 \$
CERTIFICAT DE DÉMOLITION	10\$
CERTIFICAT D'AUTORISATION	20\$